

TRANSPORT SCOLAIRE
Ville de CHAURAY

SERVICE DE BUS

Le service de ramassage scolaire gratuit co-organisé par la CAN et la commune de CHAURAY a pour objet de permettre aux parents qui n'ont pas la possibilité d'amener et/ou de récupérer leurs enfants à l'école **de disposer d'une solution de repli.**

Il est **organisé** de manière à ce que :

⇒ **Lundi, mardi, jeudi, vendredi, matin/soir :**

- Les enfants acheminés par **le premier circuit** (de 7h45 à 8h16) de ramassage le matin sont les premiers reconduits chez eux le soir (de 16h40 à 17h14).
- Les enfants acheminés par **le second circuit** (de 8h16 à 8h59) de ramassage le matin sont les seconds reconduits chez eux le soir (de 17h17 à 17h43).

Ainsi en application, les parents qui ne pourraient pas emmener leurs enfants à l'école (ou les récupérer) et dont les enfants sont pris en charge par le personnel municipal en dehors des heures d'accueil scolaire, paient chaque jour une prestation de garderie.

Point important :

Le car ayant des contraintes précises sur le temps de trajet du ramassage scolaire, il est impératif de bien respecter les horaires sur chaque arrêt

Inscription :

L'inscription de votre enfant pour l'utilisation du bus scolaire ainsi que l'autorisation de rentrer seul au domicile depuis l'arrêt de bus sont **à renouveler** chaque année en mairie. Vous trouverez la fiche « inscription bus » et la fiche « autorisation » dans cette même rubrique sur le site de la mairie.

Un mail de rappel vous parviendra en fin d'année scolaire.

Parce que la sécurité de votre enfant est notre priorité,

- ⇒ **Les enfants non-inscrits** en mairie ne seront pas acceptés dans le bus et seront dirigés à la garderie.
- ⇒ **Si votre enfant prend le bus scolaire sans y être inscrit**, il sera reconduit à la fin du circuit à la garderie de l'école. Le directeur de l'accueil périscolaire vous appellera pour venir le chercher.
- ⇒ **Si l'autorisation de rentrer seul au domicile** à l'arrêt du bus prévu **n'est pas complétée ni signée**, l'enfant sera reconduit à la fin du circuit à la garderie de l'école et un parent sera prévenu.

En cas d'urgence ou d'évènement imprévu nécessitant de joindre le personnel du bus scolaire pendant le circuit

⇒ **Contact de l'accompagnatrice du bus : 06 20 16 24 72**

Organisateur : COMM. AGGLO. CHAURAY

ECOLES DE CHAURAY

TRAJET DU MATIN

NOMS DES ARRETS	LOCALISATION	HORAIRES DES ARRETS			
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Ecole maternelle Saint Exupéry (Départ)		7H45	7H45	7H45	7H45
GRAND PUIITS TAN	Boulevard des Tilleuls	7H47	7H47	7H47	7H47
COMBES 1	Rue Bellot	7H50	7H50	7H50	7H50
VERTEUIL 1	Rue de Verteuil	7H51	7H51	7H51	7H51
CHATEAU MUSSET 2	Rue des Vergers	7H52	7H52	7H52	7H52
VIGON 3	Rue de Vigon	7H53	7H53	7H53	7H53
CHATEAU MUSSET 4	Rue du Château Musset (stade de rugby)	7H54	7H54	7H54	7H54
CHABAN TAN	Boulevard Canton Coutain	7H55	7H55	7H55	7H55
Ecole Jacques Prévert Chaban (demi-tour)		8H04	8H04	8H04	8H04
COMBES 2	Impasse Toulouse Lautrec	8H06	8H06	8H06	8H06
SUGETTERIE	Rue du Grand Puits (impasse Sugetterie)	8H08	8H08	8H08	8H08
RABAT	Rue de Rabat	8H09	8H09	8H09	8H09
DOIGNON	rue du Doignon	8H10	8H10	8H10	8H10
PASTEUR	rue du Stade (en face rue Pasteur)	8H12	8H12	8H12	8H12
VERSAINES	Rue du Stade (après impasse Lavoisier)	8H13	8H13	8H13	8H13
Ecole maternelle Saint Exupéry		8H16	8H16	8H16	8H16
ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY	Rue des Cornouillers	8H18	8H18	8H18	8H18
CHATEAU DRIGUET	Rue de Chantemerle (Driguet)	8H25	8H25	8H25	8H25
BOURG-NEUF	Rue Château Driguet (face rue petites plantes)	8H27	8H27	8H27	8H27
CONCIERGERIE	Rue de la Conciergerie	8H29	8H29	8H29	8H29
BATELIERS	Rue de la Garenne (entre Corot et Delacroix)	8H30	8H30	8H30	8H30
BICETRE	Rue de la Garenne (intersection avec Bicêtre)	8H33	8H33	8H33	8H33
DEFFENDS	Rue de Deffends	8H34	8H34	8H34	8H34
SEPPE	Rue de la Seppe (Rue des Cormiers)	8H38	8H38	8H38	8H38
SAILIER 1	Rue du Sailier (Rue du Nauron)	8H40	8H40	8H40	8H40
SAILIER 2	Rue du Sailier (face eu foyer logement)	8H42	8H42	8H42	8H42
SCHOFFENGRUND	Rue du temple (rond-point)	8H45	8H45	8H45	8H45
Ecole maternelle Saint Exupéry		8H47	8H47	8H47	8H47
Ecole élémentaire Saint Exupéry		8H50	8H50	8H50	8H50
Ecole Jacques Prévert (Arrivée)		8H59	8H59	8H59	8H59

TRAJET DU SOIR

NOMS DES ARRETS	LOCALISATION	HORAIRES DES ARRETS			
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Ecole élémentaire Saint Exupéry (Départ)		16H40	16H40	16H40	16H40
Ecole maternelle Saint Exupéry		16H43	16H43	16H43	16H43
GRAND PUIITS TAN	Boulevard des Tilleuls	16H46	16H46	16H46	16H46
COMBES 1	Rue Bellot	16H49	16H49	16H49	16H49
CHABAN TAN	Boulevard Canton Coutain	16H50	16H50	16H50	16H50
Ecole Jacques Prévert (Demi-tour)		16H52	16H52	16H52	16H52
VERTEUIL 1	Rue de Verteuil	16H53	16H53	16H53	16H52
CHATEAU MUSSET 2	Rue des Vergers	16H54	16H54	16H54	16H52
VIGON 3	Rue de Vigon	16h55	16h55	16h55	16h55
CHATEAU MUSSET 4	Rue du Château Musset (stade de rugby)	16H56	16H56	16H56	16H52
COMBES 2	Impasse Toulouse Lautrec	17h03	17h03	17h03	16H59
SUGETTERIE	Rue du Grand Puits (impasse Sugetterie)	17H06	17H06	17H06	17H02
RABAT	Rue de Rabat	17H07	17H07	17H07	17H03
DOIGNON	rue du Doignon	17H08	17H08	17H08	17H04
PASTEUR	rue du Stade (en face rue Pasteur)	17H13	17H13	17H13	17H09
VERSAINES	Rue du Stade (après impasse Lavoisier)	17H14	17H14	17H14	17H10
Ecole maternelle Saint Exupéry		17H17	17H17	17H17	17H17
Ecole élémentaire Saint Exupéry		17H20	17H20	17H20	17H20
CHATEAU DRIGUET	Rue de Chantemerle (Driguet)	17H23	17H23	17H23	17H19
BOURG-NEUF	Rue Château Driguet (face rue petites plantes)	17H24	17H24	17H24	17H20
CONCIERGERIE	Rue de la Conciergerie	17H26	17H26	17H26	17H22
BATELIERS	Rue de la Garenne (entre Corot et Delacroix)	17H28	17H28	17H28	17H24
BICETRE	Rue de la Garenne (intersection avec Bicêtre)	17H32	17H32	17H32	17H28
DEFFENDS	Rue de Deffends	17H34	17H34	17H34	17H30
SEPPE	Rue de la Seppe (Rue des Cormiers)	17H38	17H38	17H38	17H34
SAILIER 1	Rue du Sailier (Rue du Nauron)	17H39	17H39	17H39	17H35
SAILIER 2	Rue du Sailier (face eu foyer logement)	17H41	17H41	17H41	17H37
SCHOFFENGRUND	Rue du temple (rond-point)	17H43	17H43	17H43	17H39
Ecole maternelle Saint Exupéry (Arrivée)		17H46	17H46	17H46	17H46

INFORMATION

ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'accompagnateur est responsable des élèves placés sous sa surveillance par son employeur. Il doit l'informer des difficultés rencontrées.

L'accompagnateur doit :

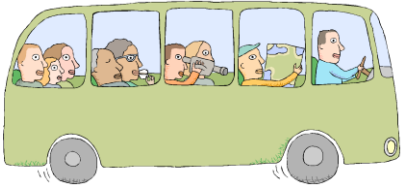
- Descendre du bus pour accueillir les enfants par la porte avant et ainsi faciliter la montée des plus jeunes,
- Pointer la liste des enfants présents à chaque circuit du bus effectué,
- Informer et vérifier les enfants du port obligatoire de la ceinture de sécurité,
- Aider les enfants les plus jeunes à s'asseoir de préférence à côté d'un enfant plus âgé, jamais à une place exposée à l'avant (première rangée) ou à l'arrière (proche de la porte de sortie) et l'aider si besoin à attacher sa ceinture de sécurité,
- Pour les enfants de maternelle, ils seront placés à l'avant du bus près de l'accompagnateur,
- L'accompagnateur se déplace dans le bus régulièrement pour assurer la surveillance des enfants,
- Lors de l'arrivée à l'établissement scolaire, l'accompagnateur accompagnera les enfants jusqu'à l'entrée de l'école pour l'élémentaire et dans l'école maternelle où ils seront pris en charge par une personne habilitée,
- Au retour, descendre par la porte avant afin de faciliter la descente des enfants, leur donner éventuellement des consignes de sécurité,
- En fin de service, s'assurer qu'aucun enfant n'est resté dans le bus,
- Contacter les personnes à prévenir si un enfant est reconduit à la garderie en cas d'absence d'autorisation de rentrer seul au domicile ou absence de la présence de la personne autorisée à accueillir l'enfant,
- Signaler à son responsable, Madame GOUIN, les manquements à la discipline et intervenir en cas de chahut important. Dans certains cas, l'adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires ainsi que le directeur général des services de la mairie seront interpellés,
- Contribuer à faire respecter les points d'arrêts définis,
- Rendre compte à son responsable tout ce qu'il jugera utile afin d'améliorer la qualité et la sécurité du service qui transmettra au service « du transport et déplacements de la communauté d'agglomération du niortais » et à la ville de CHAURAY.

RESPECT D'AUTRUI, DES LOCAUX ET DU MOBILIER

L'école est un lieu où chacun, adulte comme enfant, apprend le respect mutuel et la tolérance.
La vie en communauté implique des responsabilités ; elle entraîne donc des devoirs et des droits.

La charte est une convention sur des valeurs communes et partagées.

CHARTE DU TRANSPORT SCOLAIRE



- **Mes droits :**

- *A la sécurité dans le bus*
- *A l'écoute, l'expression dans la tolérance*
- *A un trajet dans le calme et le respect d'autrui*

- **Mes devoirs :**

A la sortie de l'école :

- je ne cours pas en me rendant de l'école à l'arrêt de bus,

En attendant le bus :

- je me tiens éloigné(e) du bord du trottoir quand le bus arrive,
 - je reste rangé(e) et je ne chahute pas,
 - j'écoute les consignes de l'adulte,

A la montée à la descente du bus :

- je ne bouscule pas mes camarades,
- je m'installe tranquillement et j'écoute les consignes,
 - à la sortie, j'attends que le bus s'éloigne,
 - je traverse sur les passages piétons,

Pendant le trajet :

- j'attache ma ceinture,
- je reste sur mon siège et je ne chahute pas,
- je respecte le conducteur et l'accompagnant
- je n'encombre pas l'allée avec mon cartable,
 - je respecte le matériel.

Si je ne respecte pas ces règles de conduite, je m'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du transport scolaire